

28 avril Journée Internationale de la Santé et Sécurité au travail



Ou plutôt devrait-on l'appeler " Le mois de la honte !!!!!

Ou plutôt devrait-on l'appeler "le mois de la honte"!

Votre fédération vous propose de revendiquer le mois d'avril comme le mois de la honte pour le patronat et les actionnaires concernant la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs.

Le mois d'avril sera, pour les verriers céramistes, le mois où nous allons dénoncer la mauvaise foi du patronat de nos champs professionnels sur les morts au travail, les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Nous vous présentons dans ce premier volet les chiffres sur la mortalité des travailleuses et travailleurs en France en 2023.

En effet, 1 287 travailleurs et travailleuses sont morts en France en 2023, dont près de 200 salariés décédés suite à une maladie professionnelle (notamment des cancers de l'amiante).

La France a l'un des nombres de morts les plus élevés en Europe. Oui, la France, l'un des pays les plus riches du monde.

Un pays avec un Code du travail censé nous protéger mieux que partout ailleurs dans le monde. Malheureusement, les différentes réformes (comme la suppression des CHSCT) suppriment nos droits et, surtout, les obligations de nos employeurs à nous protéger en priorité.

Nous sommes sacrifiés sur l'autel du capitalisme et des versements de dividendes aux actionnaires, en constante augmentation.

Pire encore, entendre nos employeurs affirmer que la santé et la sécurité des salariés sont la priorité de leurs politiques sociales, alors qu'ils camouflent un maximum d'accidents du travail afin d'éviter de payer une majoration trop importante au niveau de l'AT/MP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles), relève du cynisme le plus abject.

Il faut agir pour que cesse cette injustice, et surtout, les travailleurs et travailleuses doivent être acteurs de cette lutte afin d'obliger le patronat français à respecter la santé de leurs salariés et à mettre fin à ce scandale. Nous appelons donc les travailleurs et travailleuses, par l'intermédiaire de leurs structures CGT dans nos entreprises, à interpeller nos dirigeants par toutes formes d'actions (grèves, pétitions, rassemblements, etc.) le **28 avril 2025**.

Nous devons faire de ce mois d'avril le mois du "Droit à travailler en toute sécurité", afin de préserver nos vies. Messieurs les patrons et actionnaires, notre sécurité et santé ne s'achètent pas !